

Créé le : 07/11/2017
Version 1.7

1 Identification de la substance ou du mélange et de la société

1.1 Nom commercial :

Eau potable Aqua Power, composant A

N° registre BfR : 6467638

N° registre BAuA : N-74455

Pour type de produit 2 (Désinfectant pour le secteur privé et le secteur des soins de santé publique, ainsi que d'autres produits biocides)

Pour le type de produit 3 (Produit biocide pour l'hygiène dans le domaine vétérinaire)

Pour le type de produit 4 (Désinfectants pour aliments et alimentation animale)

Pour le type de produit 5 (Désinfectant pour eau potable)

Pour le type de produit 11 (Agent de protection pour les liquides dans les systèmes de refroidissement et de traitement)

Pour le type de produit 12 (Myxobactéricides)

1.2 Utilisations de la substance :

Composant pour la production d'une solution de dioxyde de chlore, avec le composant B

1.3. Fabricant

Daniel Bader
Marburgerstraße 94
A-8435 Wagna
Tél. 0043 (0) 3452-73 0 73
e-mail : office@bader-group.eu

Personne qualifiée :
Daniel Bader
office@bader-group.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Vergiftungsinformationszentrale der
Gesundheit Österreich GmbH
Stubenring 6
A-1010 Vienne

Tél. : +43 1 406 43 43

2 Dangers possibles

2.1 Classification du mélange

conformément au règlement (CE) 1272/2008

Non dangereux

2.2 Éléments d'identification

conformément au règlement (CE) 1272/2008

Mention d'avertissement : **Aucune mention d'avertissement**

Mentions H :

EUH210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Créé le : 07/11/2017
Version 1.7

Étiquetage spécial

Utilisez les produits biocides avec précaution. Lisez toujours l'étiquetage et les informations sur le produit avant utilisation.

3. Composition du mélange

3.1 Substances

Ce produit est un mélange

3.2 Mélanges

Composants dangereux :

Chlorite de sodium < 4 %

Tox. aiguë 4 (toxicité aiguë par voie orale, de catégorie 4, H302)

Lésions oculaires 1 (lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1, H318)

STOT RE. 2 * (toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée), catégorie 2, H373)

Ox. Liq. 1 (liquides oxydants, catégorie 1, H271)

EUH032 ([EU-Leftover R32 - étiquetage supplémentaire, ne faisant pas partie de la classification], EUH032

Numéro CE :	231-836-6
Numéro CAS :	7758-19-2
N° REACH.	01-2119529240-51

4. Mesures de premiers soins

4.1 Description des mesures de premiers soins

Informations générales :

Enlevez immédiatement les vêtements contaminés par le produit

Après inhalation :

Alimentez la personne en air frais. En cas de détresse respiratoire, faites inhaler de l'oxygène. Si nécessaire, faites du bouche à bouche Consultez immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau :

Lavez immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation de la peau persistante, consultez un médecin.

Après contact avec les yeux :

Maintenez les paupières écartées avec les deux mains et rincez abondamment à l'eau claire pendant au moins 15 minutes. Consultez immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion :

Rincez-vous la bouche et buvez un verre d'eau (en gardant l'eau dans la bouche un moment). Ne vous faites pas vomir. Consultez immédiatement un médecin et montrez l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Effet corrosif ou irritant sur la peau et les muqueuses.

5 Mesures pour combattre les incendies

5.1 Extincteur

Extincteurs appropriés

Mesures d'extinction adaptées à l'environnement.

Créé le : 07/11/2017
Version 1.7

Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant du mélange

Le matériau est non combustible.

5.3 Mesures pour combattre les incendies

Portez un appareil respiratoire.

Portez un appareil respiratoire autonome.

Portez une combinaison complète de protection.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions personnelles

Portez un équipement de protection. Éloignez les personnes non protégées.

Assurez une ventilation suffisante.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Absorbez avec un matériau liant liquide (sable, terre de diatomées, liant acide, liant universel, sciure).

7 Manutention et entreposage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenez à l'écart des sources d'inflammation conformément aux directives de laboratoire de la BG-Chemie

- Ne fumez pas.

Tenez à l'écart des matières inflammables.

Tenez à l'écart des agents réducteurs.

7.2 Conditions d'entreposage sûr, en tenant compte des incompatibilités

Stocker dans un endroit frais et sec.

N'entreposez pas avec des acides.

N'entreposez pas avec des agents réducteurs.

Entreposez loin de denrées alimentaires.

Tenez à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Protégez de la chaleur et des rayons directs du soleil.

Classe de stockage 12 Liquides non inflammables (TRGS 510, stockage de substances dangereuses dans des conteneurs portables)

7.3 Utilisations finales spécifiques

Ce produit sert de composant A pour produire une solution de dioxyde de chlore < 0,3 %, avec le composant B.

8 Limites et contrôles de l'exposition / Équipements de protection individuelle

Fiche de données de sécurité

conformément à l'annexe II du règlement REACH N°1907/2006

Nom commercial : Eau potable Aqua Power, composant A

Aqua Power
Daniel BADER

Créé le : 07/11/2017

Version 1.7

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenez à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Enlevez immédiatement les vêtements souillés et trempés.

Lavez-vous les mains avant les pauses et en fin de travail.

Évitez tout contact avec les yeux et la peau.

Équipements de protection individuelle :

Protection des mains : Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)



Matériau des gants : PVC (polychlorure de vinyle), PE (polyéthylène).

Le choix d'un gant approprié dépend non seulement du matériau, mais également d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre.

Le produit étant une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants n'est pas prévisible et doit donc être vérifiée avant utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants : Le temps de pénétration exact doit être déterminé et respecté par le fabricant des gants de protection.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques



Protection du corps : Vêtements de protection

8.1 Paramètres à surveiller

Le produit ne contient aucune quantité pertinente de substances avec des valeurs limites liées au lieu de travail à surveiller.

9 Propriétés physico chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Forme :	Liquide
Couleur :	Incolore à jaune pâle
Odeur :	Chlorée

Point/intervalle de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition/plage d'ébullition	100 °C

Fiche de données de sécurité

conformément à l'annexe II du règlement REACH N°1907/2006

Nom commercial : Eau potable Aqua Power, composant A

Aqua Power
Daniel BADER

Créé le : 07/11/2017

Version 1.7

9.2 Autres informations

Point d'éclair : ne s'applique pas
Auto-inflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Densité : 1,0 g/cm³
Solubilité dans l'eau : Soluble dans l'eau

pH à 20 °C : 8

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réagit avec les acides en formant du dioxyde de chlore (ClO₂).

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Conservez à des températures inférieures à 50 °C.

10.4 Conditions à éviter

Acides (formation de dioxyde de chlore)

10.5 Matières incompatibles

Substances inflammables, poudre de métal, zinc, acides, agents réducteurs, phosphore, soufre composés, ammoniac.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Composés chlorés

11 Données toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë :

Valeurs DL/CL50 déterminantes pour la classification :

Éléments pouvant contribuer à la toxicité aiguë par voie orale.

Chlorite de sodium (< 4 %), DL 50 (par voie orale) : ATE 100 mg/kg

Toxicité aiguë par voie orale estimée calculée ATE (mélange) : 14285 mg/kg

Éléments pouvant contribuer à la toxicité aiguë par voie cutanée.

Chlorite de sodium (< 4 %), DL 50 (par voie cutanée) : ATE 300 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée estimée calculée ATE (mélange) : 42857 mg/kg

Corrosivité/irritabilité

Ingrédients pertinents :

- Chlorite de sodium (< 4 %) non additif, classification de la substance : Catégorie 1B
SCL : Catégorie 1B : 5 % (limite générale) Catégorie 1C : 5 % (limite générale) Catégorie 2 : 10 % (limite générale)
- Cette partie a été classée comme non pertinente.

Fiche de données de sécurité

conformément à l'annexe II du règlement REACH N°1907/2006

Nom commercial : Eau potable Aqua Power, composant A

Aqua Power
Daniel BADER

Créé le : 07/11/2017

Version 1.7

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Les substances corrosives de la catégorie 1B provoquent également des lésions oculaires graves.

Sensibilisation :

Aucun effet de sensibilisation connu.

Informations toxicologiques complémentaires :

Après ingestion, irritations de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et du tube digestif. Risque de perforation.

12 Données relatives à l'environnement

12.1 Toxicité

Le mélange n'est pas classé dans la classe de danger « Dangereux pour l'eau ».

13 Instructions concernant l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des eaux usées

Produit :

Recommandation : L'élimination est réglementée différemment selon les pays et les municipalités. Par conséquent, le type d'élimination doit être vérifié auprès des autorités locales (mairie).

Emballages non nettoyés :

Recommandation : Élimination conforme aux règlements officiels.

14 Informations relatives au transport

Marchandises non dangereuses au sens de ces réglementations de transport

14.1 Numéro ONU

--

14.2 Nom d'expédition conforme des Nations unies

ADR/RID

--

Code IMDG / ICAO-TI / IATA-DGR

--

14.3 Classes de dangers liés au transport

--

14.4 Groupe d'emballage

--

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

--

Fiche de données de sécurité

conformément à l'annexe II du règlement REACH N°1907/2006

Nom commercial : Eau potable Aqua Power, composant A

Aqua Power
Daniel BADER

Créé le : 07/11/2017

Version 1.7

15 Législation

15.1 Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement/législation spécifique à la substance ou au mélange

Réglementations nationales :

Notes sur les restrictions d'emploi :

Respectez les restrictions d'emploi pour les jeunes conformément au § 22 JArbSchG.

Respectez les restrictions d'emploi pour les femmes enceintes et mères allaitantes (MuSchRiV).

Règlement concernant les accidents : Annexe I, N°2

16 Autres informations

Légende :

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route
CAS	Chemical Abstracts Service
CE	Communauté européenne
IATA-DGR	International Air Transport Association-Dangerous Goods Regulations
ICAO-TI	International Civil Aviation Organization-Technical Instructions
Code IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID	International Uniform Chemical Information Database
CL	Concentration létale
DL	Dose létale
RID	Règles en matière de transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TRGS	Réglementations techniques relatives aux substances dangereuses
WGK	Catégorie de danger pour l'eau

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, mais elles ne constituent pas une assurance des propriétés du produit et n'établissent pas de relation contractuelle.